

2021 - CANDIDAT(E)

Nom..... Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../.....

Sexe : Femme Homme

Pays de naissance :

Nationalité :

Langue maternelle :

Adresse :

Téléphone portable (GSM) :

Courriel :

Comment avez-vous connu notre centre ? :

Joindre 1 Enveloppe timbrée (format A4) avec votre adresse pour l'envoi des résultats

2021 - TCF Accès à la Nationalité Française (ANF) – SESSIONS

<input type="checkbox"/> Mercredi 03 février	<input type="checkbox"/> Mercredi 10 mars	<input type="checkbox"/> Mercredi 14 avril
<input type="checkbox"/> Mercredi 09 juin	<input type="checkbox"/> Mercredi 7 juillet	<input type="checkbox"/> Mercredi 04 août
<p>Calendrier rentrée : sessions programmées en septembre, octobre, novembre et décembre 2021</p>		

Je souhaite m'inscrire à des cours de préparation au TCF ANF : OUI NON

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le Test de Connaissance du Français (TCF) est un test de vérification du niveau de compétence en français élaboré par France Éducation International à la demande du Ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Conçu par France Éducation International, ce test offre la garantie d'une méthodologie rigoureuse validée par un conseil scientifique ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2012, les candidats à la nationalité française doivent apporter la preuve de leur maîtrise du français au niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). France Éducation International (CIEP), établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, a été accrédité par le Ministère de l'Intérieur par l'arrêté du 11 octobre 2011 fixant la liste des diplômes et attestations requis des postulants à la nationalité française. Vous pouvez télécharger le texte de cet arrêté ainsi que celui du décret n° 2011-1265 du 11 octobre 2011 qui détermine le niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française par naturalisation ou mariage ainsi que ses modalités d'évaluation ;

- **ATTENTION.** Depuis le 1^{er} avril 2020, le TCF pour l'Accès à la Nationalité Française présente un **nouveau format** : le TCF pour la demande de naturalisation répond aux nouvelles dispositions introduites par le Ministère français de l'Intérieur fixant au niveau B1 – avec épreuves de compréhension et d'expression orales et écrites- le niveau requis en français pour les postulants à la naturalisation ;
- Public : toute personne étrangère souhaitant acquérir la nationalité française par naturalisation, réintégration ou par déclaration de nationalité à raison de leur mariage avec un conjoint français ;
- Pour compléter votre dossier de **demande de naturalisation française**, vous pouvez passer, soit le TCF « Tout Public » ou bien passer le TCF ANF (accès à la nationalité française), ou encore passer le DELF B1 ;
- D'autres tests et diplômes du ministère de l'éducation nationale sont admis en dispense. S'informer sur le site du CIEP : www.ciep.fr ;
- France Éducation International (CIEP) et le centre d'examens EPFF ne peuvent être tenus responsables des dommages pouvant survenir du fait d'une mauvaise interprétation des résultats obtenus. Vous avez le droit de demander une copie de l'information qui vous concerne (contactez à ce sujet tcf@ciep.fr). Si certaines informations vous concernant sont erronées, vous avez le droit d'en demander une rectification. Les demandes de rectification seront prises en compte dès réception. Les copies d'information vous concernant vous parviendront sous trois semaines après réception de votre demande ;
- Il est possible de se présenter à plusieurs reprises au test à condition de respecter un délai de minimum **30 jours entre deux** inscriptions ;
- Il est possible de s'entraîner à l'examen ciblé sur les SITES du CIEP, de RFI et de TV5 MONDE ;
- **L'attestation ne permet en aucun cas de préjuger de l'acceptation ou du rejet de la demande du postulant auprès de la préfecture. La décision finale est prise par la préfecture au vu de l'ensemble des éléments du dossier.**

J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte.

Date :/...../.....

Signature du candidat :

NOTE INFOMATIVE : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

France Éducation International collecte certaines données sur les candidats telles que : nom de famille, prénom, date de naissance, pays de nationalité/d'origine, langue maternelle, signature recueillie le jour de l'évaluation, éventuellement photographie et numéro de passeport ou de carte d'identité nationale officielle.

Toutes ces données sont toujours traitées dans un souci de préservation de leur confidentialité, conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et à la liberté et du Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD).

En s'inscrivant au TCF, les candidats autorisent France Éducation International à conserver leurs données pendant 10 ans. Pour l'exercice des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles, sous réserve de la réglementation liée aux certifications officielles, ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données :

- par courriel : cil@ciep.fr

- par voie postale : Délégué à la protection des données de France Éducation International, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex.

Date :/...../.....

Lu et approuvé,

Signature du candidat : _____

Ne pas remplir- cadre réservé à l'administration

TARIF TCF ANF : 150 €

4 ÉPREUVES OBLIGATOIRES (= 1 compréhension orale, 1 compréhension écrite, 1 production orale et 1 production écrite)

Paiement des droits d'inscription

- CHÈQUE
 VIREMENT
 ESPÈCES

Êtes-vous intéressé/e par le cours de préparation de 2 heures la veille de l'examen ?

2H/40€. Règlement au moment de l'inscription.

OUI NON

Fait à Marseille, le/...../.....

Conditions d'inscription**Annulation, remboursement ou changement :**

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour des inscriptions. Le changement d'une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, le candidat ne pourra pas être remboursé des frais d'inscription versés. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible.

Absence :

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel, le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à accueil@epff.eu accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves :

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. EPFF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

Règlement des examens, convocation :

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à accueil@epff.eu ou de téléphoner à EPFF au **04 91 37 33 24**.

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- ✓ Vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur la convocation 30 minutes avant le début des épreuves ;
- ✓ Présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement ;
- ✓ En cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif validé : dans ce cas, un report de l'examen à une autre session pourra être accordé ;
- ✓ Vous pouvez vous présenter autant de fois que vous le souhaitez au TCF ANF, en vous acquittant des frais de passation pour chaque passation et en attendant 30 jours entre chaque passation.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves :

- ✓ Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre attestation le jour du test. Toute erreur non signalée ne sera plus corrigée par la suite ;
 - ✓ Crayon à papier et gommes interdits. Vous devez écrire au stylo noir ;
 - ✓ Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude ;
 - ✓ Téléphones portables et tout appareil électronique interdits ;
 - ✓ Dictionnaires interdits ;
 - ✓ Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves ;
- Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre test.

Retrait des résultats :

- ✓ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail ;
- ✓ Attestation : disponible *environ* 1 mois après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à EPFF ;
- ✓ Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite à EPFF. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction ;
- ✓ En cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez laisser une enveloppe timbrée à votre nom, adresse en cours ou écrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat : elle devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale.

MESURES RELATIVES AU COVID-19

Gel hydro alcoolique : tous les candidats doivent se laver les mains en entrant dans nos locaux, avant de signer la feuille d'émargement et/ou de rentrer dans les salles de passation ; du gel hydro alcoolique est mis à disposition des candidats et du personnel.

Masques : le port du masque est obligatoire pour tous les candidats et tous les employés de notre structure.

Stylo : les candidats apportent leur propre stylo noir.

Gants : tous les employés portent des gants pour manipuler les feuilles d'émargement et les copies.

Désinfection : tout le matériel (tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs...) est désinfecté avant chaque début de passation. Les locaux, les sols sont lavés et désinfectés régulièrement.

Distanciation : 1 m 50 entre chaque candidat et avec tous les employés de notre centre avant, pendant et après la session.

Contrôles des identités : ils se font sans toucher les documents officiels des candidats.

Limites du nombre de personnes : le flux est divisé par deux ou par trois, dans la salle d'attente, dans les couloirs et dans les salles de passation.

Circulation de l'air : les salles sont aérées avant et après chaque passation.

Panneaux de plexiglass pour les passations des oraux individuels.

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ Date : __ / __ / __

Signature : _____

